



Newsletter

Datum

24.10.2006

Nr. 6/06

INHALTSÜBERSICHT

1. HAUPTARTIKEL

Preisüberwachung erstellt einen 30-Städtevergleich für Wasser-, Abwasser- und Abfall-Gebühren - grosse Unterschiede von Stadt zu Stadt

La Surveillance des prix a établi une comparaison des taxes prélevées par 30 villes pour les déchets, l'eau potable et les eaux usées. Elle a trouvé de grandes différences

2. KURZMELDUNGEN

- Cablecom: Migration der Programme TVE int. und BBC Prime in den digitalen Bereich
- Cablecom: Migration des programmes TVE int. et BBC prime dans le domaine numérique
- Gebührenerhöhung SRG: Empfehlungen an den Bundesrat
- Augmentation de la redevance SSR : recommandations au Conseil fédéral
- Hausse des prix pour les paiements effectués au guichet de la Poste
- Preiserhöhung bei Einzahlungen am Postschalter
- Décision de l'OFCOM concernant les tarifs de Swisscom Broadcast
- Entscheid des BAKOM zu den Tarifen von Swisscom Broadcast AG
- Neuer Richttarif für Kaminfegerarbeiten des VKF soll per 1. Januar 2007 eingeführt werden
- Le nouveau tarif indicatif de l'AEAI pour les travaux de ramonage entrera en vigueur le premier janvier 2007
- Prix de l'électricité en suisse romande

3. VERANSTALTUNGEN/HINWEISE

- Neuer Geschäftsführer und Stellvertreter des Preisüberwachers
 - Nouveau chef de bureau et suppléant du Surveillant des prix
 - 20-Jahre PüG: Rückblick auf die Jubiläumsveranstaltung vom 15.9.06
 - 20 ans de LSPr: retour en arrière sur la manifestation pour le jubilé du 15.9.06
-



1. HAUPTARTIKEL

Preisüberwachung erstellt einen 30-Städtevergleich für Wasser-, Abwasser- und Abfall-Gebühren - grosse Unterschiede von Stadt zu Stadt

Nachdem im Juni bereits die Gebühren für Wasser, Abwasser und Abfall in den 10 grössten Schweizer Städten publiziert worden sind, hat die Preisüberwachung, wie angekündigt, die Gebühren-Untersuchung auf die 30 grössten Gemeinden in der Schweiz erweitert. Diese zeigt für die ausgewählten Haushalte eine sehr grosse Spannweite der Belastungen für diese drei Bereiche von 1 zu 2 bis sogar 1 zu 3.

Unter allen untersuchten Städten ist Zürich die teuerste Gebührenstadt, wenn man die drei Gebühren für Wasser, Abwasser und Abfall zusammenzählt. Die Wassergebühren sind im einzelnen in St.Gallen, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel und Zürich sehr teuer. Generell verteuert die Seewasseraufbereitung die Trinkwasserpreise. Bei der Abwasserreinigung ist die Stadt Zürich am teuersten, gefolgt von Biel, Bern und Basel. Bei den Abfallgebühren gehören Frauenfeld, Thun, Zug und Dübendorf zu den Spitzenreitern, während mehrere Städte in der Westschweiz und im Tessin noch nicht einmal Kehrichtsackgebühren nach dem Verursacherprinzip eingeführt haben. Die Detailresultate und die Erklärungen dazu sind auf der Homepage des Preisüberwachers einzusehen.

Die grossen Städte liegen mit ihrer Gesamtgebührenbelastung für Wasser, Abwasser und Abfall in der Regel weit oben auf der Belastungsrangliste. In Zürich zahlt ein Drei-Personen-Haushalt in einer 4-Zimmerwohnung dafür 1114 Franken pro Jahr, dagegen in Sion bloss 565 Franken und in Chur 590 Franken.

Bei den Wasserpreisen liegen die grossen Städte ganz klar an der Spitze. Etwas verzerrt wird das Bild im Falle der beiden Städte Neuenburg und La Chaux-de-Fonds, weil der Kanton Neuenburg eine zusätzliche Steuer-Abgabe von 70 Rappen pro Kubikmeter Wasser erhebt. Die hohen Preise der Wasserversorgung der Städte lassen sich teilweise durch wichtige Faktoren erklären: Alle grossen Städte müssen mehr in die Versorgungssicherheit investieren als kleinere, da sie sich schon auf Grund ihrer Grösse im Notfall kaum auf die Hilfe einer Nachbargemeinde verlassen können. Die teuersten Städte müssen Seewasser aufbereiten, was mit einer zusätzlichen Behandlungsstufe verbunden ist und das Trinkwasser im Durchschnitt um etwa 40 Rappen pro Kubikmeter verteuert. St.Gallen als Spitzenreiter muss sein Wasser zusätzlich vom Bodensee hoch pumpen und ist somit mit zusätzlichen Energiekosten belastet.

Bei den Abwasserpreisen ist es eigentlich nicht von vornherein klar, dass die grossen Städte am teuersten sind, denn die Behandlungskosten pro Einwohner sinken mit zunehmender Grösse der Kläranlage. Dieser Effekt wird jedoch kompensiert, weil ihre versiegelte Fläche gross ist und praktisch das ganze Regenwasser über die Kanalisation abgeleitet werden muss. Dies erhöht die Kosten für das Leitungsnetz und die entsprechenden Infrastrukturen wie Regenrückhaltebecken. Bei den beiden teuersten Zürich und Biel kommt hinzu, dass ein Teil des Kanalnetzes im Grundwasser liegt, was die Baukosten und die Anforderungen an den Unterhalt erhöht.



Relativ kleine Differenzen gibt es bei den betrachteten Städten bei der Abfallentsorgung, so weit sie überhaupt mengenabhängige Gebühren (Kehrriechtsackgebühren) kennen.

Es versteht sich, dass diese knappen Erläuterungen nicht alle Differenzen erfassen. Das Ziel der Veröffentlichung dieser *Preisvergleich-Untersuchung* besteht darin, in den Gemeinden einen Beitrag zur Diskussion über die Standortkosten zu leisten und eine örtliche Effizienz-Überprüfung der entsprechenden städtischen Dienste zu initiieren.

[Rudolf Strahm, Agnes Meyer Frund, Jesus Fernandez]

Sie finden die Vergleichszahlen und die detaillierten Begründungen auf der Homepage: <http://www.preisueberwacher.admin.ch/>. Folgen Sie darin dem Suchpfad im Internet: Dokumentation> Publikationen> Studien> 2006

Zusätzliche Auskünfte bei Rudolf Strahm (Tel. 031 322 21 02) und Agnes Meyer Frund (Tel. 031 323 93 09).

La Surveillance des prix a établi une comparaison des taxes prélevées par 30 villes pour les déchets, l'eau potable et les eaux usées. Elle a trouvé de grandes différences

La Surveillance des prix a publié en juin une étude des taxes sur l'eau, les eaux usées et les déchets pour les 10 plus grandes villes suisses. Comme annoncé, cette étude a été étendue aux 30 plus grandes communes. Celle-ci fait apparaître de grandes divergences. Les charges relatives à ces trois services varient pour les ménages considérés de 1 à 2 et parfois même de 1 à 3.

Entre toutes les villes examinées et en additionnant les taxes pour l'eau, les eaux usées et les déchets, Zurich est la ville prélevant le montant le plus élevé. Prises séparément, les taxes sur l'eau sont particulièrement élevées à Saint-Gall, à La Chaux-de-Fonds, à Neuchâtel et à Zurich. En général, le traitement de l'eau provenant des lacs renchérit le prix de l'eau potable. Dans le cas de l'épuration des eaux usées, la plus chère est la ville de Zurich suivie de Bienne, Berne et Bâle. Les taxes sur les déchets placent Frauenfeld, Thun et Zug en tête de l'échantillon, alors que plusieurs villes romandes et du Tessin n'ont pas encore introduit les taxes sur les sacs à ordures correspondant au principe du pollueur payeur. Les résultats détaillés et les explications complémentaires se trouvent sur le site Internet de Monsieur Prix.

En ce qui concerne le montant total des taxes sur l'eau, sur les eaux usées et sur les déchets, les grandes villes se retrouvent généralement aux premiers rangs de la liste des villes les plus chères. Ainsi à Zurich un ménage de trois personnes résidant dans un appartement de quatre pièces doit compter sur un budget de 1114 francs par année alors que le même ménage dépenserait à Sion seulement 565 francs et 590 francs à Coire.

Dans le domaine de l'eau potable, les prix des grandes villes se retrouvent clairement en tête. Le tableau est néanmoins quelque peu déformé par les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds pour lesquelles le canton de Neuchâtel prélève une redevance cantonale supplémentaire de 70 centimes par mètre cube d'eau. Les prix élevés pour certains approvisionnements en eau peuvent être expliqués en partie par



quelques facteurs importants : toutes les grandes villes doivent investir plus que les petites dans la sécurité d'approvisionnement. En effet en cas d'accident, elles ne peuvent de par leur dimension que difficilement compter sur l'aide d'une commune voisine. Les villes aux coûts les plus élevés doivent traiter l'eau provenant de lacs, ce qui entraîne une étape de traitement supplémentaire et renchérit le coût de l'eau potable d'environ 40 centimes par mètre cube en moyenne. En tête de peloton, Saint-Gall doit de plus pomper son eau depuis le lac de Constance, cette différence de hauteur entraîne des coûts énergétiques supplémentaires.

Dans le domaine des eaux usées, il n'est pas clair d'emblée que les grandes villes sont les plus onéreuses. Les frais de traitement de l'eau par habitant décroissent en effet à mesure que la dimension de la station d'épuration croît. Cette tendance est néanmoins compensée par la surface étanche des grandes villes qui est plus importante. Dans ces villes pratiquement toute l'eau de pluie doit être évacuée vers les canalisations. Ceci augmente les frais du réseau de distribution et les coûts des infrastructures correspondantes telles que les bassins de rétention d'eau de pluie. Dans le cas des deux villes les plus chères, Zurich et Bienne, vient s'ajouter le fait qu'une partie du réseau de canalisations traverse la nappe phréatique ce qui augmente les coûts de construction et les besoins d'entretien.

Dans le domaine de la gestion des déchets, les différences entre les villes considérées sont relativement petites tant que leur gestion prévoit des taxes causales (taxes sur les sacs à ordures).

Il est évident que ces quelques éclairages ne saisissent pas l'ensemble des différences. L'objectif de la publication de cette étude comparant les prix consiste à apporter une contribution à la discussion sur les frais d'établissement dans les communes et à introduire un examen de l'efficacité des services mentionnés.

[Rudolf Strahm, Agnes Meyer Frund, Jesus Fernandez]

Les indices de comparabilité et les justifications détaillées sont accessibles sur la Homepage : <http://www.preisueberwacher.admin.ch/index.html?lang=fr>. Veuillez suivre le trajet de recherche Internet : Documentation>Publications>Etudes>2006

Renseignements supplémentaires auprès de Rudolf Strahm (Tel 031 322 21 02) et de Agnes Meyer Frund (Tel 031 323 93 09).



2. KURZMELDUNGEN

Cablecom: Migration der Programme TVE int. und BBC Prime in den digitalen Bereich

Die im Rahmen des Ausbaus des digitalen Fernsehens vorgenommenen Abschaltung der analogen Programme TVE int. und BBC Prime hat zu einer ausserordentlich hohen Anzahl Meldungen an den Preisüberwacher geführt.

Aufgrund der technologischen Entwicklung ist der Wille der Cablecom, künftig in erster Linie digitales Fernsehen anzubieten, zu akzeptieren. Die meisten öffentlich-rechtlichen und privaten europäischen Fernsehanbieter haben angekündigt, die Verbreitung von analogen Programmen in den nächsten fünf Jahren einzustellen.

Nicht einverstanden ist die Preisüberwachung mit der Tatsache, dass die 50 im Grundangebot enthaltenen digitalen Programme nur mit einem Decoder (Set-Top-Box) der Cablecom betrachtet werden können, was ihres Erachtens eine Verletzung des Wettbewerbs darstellt. Die Preisüberwachung hat das zuständige Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation sowie die Wettbewerbskommission aufgefordert, sicherzustellen, dass der Kunde einen Decoder nach seiner Wahl im unabhängigen Fachhandel erwerben kann. Der Kauf- und Mietpreis der Cablecom eigenen Decoder wird zur Zeit von der Preisüberwachung geprüft.

[Simon Pfister]

Cablecom: Migration des programmes TVE int. et BBC prime dans le domaine numérique

Suite à la mise hors service des programmes analogiques TVE int. et BBC prime, intervenue dans le cadre du développement de la télévision numérique, le Surveillant des prix a reçu un nombre considérable de plaintes.

En raison de l'évolution technologique, la volonté de Cablecom d'offrir à l'avenir en premier lieu la télévision numérique doit être acceptée. La plupart des diffuseurs de droit public ou privés européens ont annoncé la suspension, dans les cinq prochaines années, de la diffusion de programmes analogiques.

La Surveillance des prix n'est pas d'accord avec le fait que les 50 programmes numériques contenus dans l'offre de base ne puissent être consultés qu'avec un décodeur (set top box) de Cablecom. A notre avis cela constitue une violation de la concurrence. La Surveillance des prix a demandé au Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication ainsi qu'à la Commission de la concurrence de faire en sorte que le client puisse obtenir le décodeur de son choix auprès d'un marchand spécialisé indépendant. Le prix d'achat et de location du décodeur facturé par Cablecom est actuellement examiné par la Surveillance des prix.

[Simon Pfister]



Gebührenerhöhung SRG: Empfehlungen an den Bundesrat

Die Preisüberwachung hat den von der SRG für die Jahre 2007-2010 geltend gemachten durchschnittlichen finanziellen Mehrbedarf von 72 Mio. Franken pro Jahr und die daraus resultierende Gebührenerhöhung überprüft. Sie wird dazu in diesen Tagen dem Bundesrat ihre Empfehlungen abgeben. Der Bundesrat ist von Gesetzes wegen verpflichtet, den Preisüberwacher zu dieser Gebührenerhöhung anzuhören, die Empfehlungen des Preisüberwacher in seiner Entscheidung anzuführen und gegebenenfalls zu begründen, wenn er dieser nicht folgt.

[Marcel Chavaillaz, Jörg Christoffel]

Augmentation de la redevance SSR : recommandations au Conseil fédéral

La Surveillance des prix a examiné le besoin financier supplémentaire moyen de 72 millions de francs par année que la SSR a fait valoir pour les années 2007 à 2010, ainsi que l'augmentation de la redevance qui en résulte. Elle va ces prochains jours adresser ses recommandations au Conseil fédéral. Le Conseil fédéral est tenu, de par la loi, de demander au Surveillant des prix son avis sur l'augmentation de la redevance, de mentionner dans sa décision les recommandations du Surveillant des prix, et le cas échéant de s'expliquer s'il s'en écarte.

[Marcel Chavaillaz, Jörg Christoffel]

Hausse des prix pour les paiements effectués au guichet de la Poste

La Surveillance des prix a reçu un grand nombre de plaintes au sujet de l'annonce de la Poste d'augmenter au 1^{er} janvier 2007 les prix pour les paiements au comptant effectués au guichet au moyen des bulletins de versement rouge (BV) et orange (BVR). Dans le cadre d'une enquête préalable, la Surveillance des prix a posé diverses questions à la Poste au sujet de la hausse précitée. Sur la base des renseignements fournis, elle se prononcera sur la suite à donner à l'enquête.

[Marcel Chavaillaz]

Preiserhöhung bei Einzahlungen am Postschalter

Die Preisüberwachung hat zahlreiche Reklamationen erhalten, welche die von der Post kürzlich angekündigte Preiserhöhung für Einzahlungen am Postschalter mit dem roten bzw. orangen Einzahlungsschein (ES bzw. ESR) betreffen. Im Rahmen einer Vorabklärung hat die Preisüberwachung zu dieser Erhöhung von Postfinance verschiedene Auskünfte verlangt. Über das weitere Vorgehen wird nach Auswertung der erteilten Antworten entschieden.

[Marcel Chavaillaz]

Décision de l'OFCOM concernant les tarifs de Swisscom Broadcast

L'OFCOM abaisse de 30 % les tarifs de Swisscom Broadcast pour la co-utilisation de ses antennes et mats. La Surveillance des prix avait en son temps adressé une recommandation à l'OFCOM. Elle avait examiné les prix de co-utilisation des émetteurs de Swisscom Broadcast à la suite de plaintes de radios locales. Une nouvelle structure de prix aboutissait à des augmentations importantes. Un règlement amiable avait été proposé mais rejeté par Swisscom Broadcast.

[Marcel Chavaillaz]



Entscheid des BAKOM zu den Tarifen von Swisscom Broadcast AG

Das BAKOM hat die Preise der Swisscom Broadcast AG für die Mitbenutzung ihrer Antennen und Sendemasten um 30 % gesenkt. Die Preisüberwachung hatte dem BAKOM seinerzeit eine Empfehlung abgegeben. Sie hatte diese Preise gestützt auf Klagen von Lokalradios einer Analyse unterzogen. Eine neue Tarifstruktur hatte zu erheblichen Preissteigerungen geführt. Die vorgeschlagene einvernehmliche Regelung hatte die Swisscom Broadcast AG abgelehnt.

[Marcel Chavaillaz]

Neuer Richttarif für Kaminfegerarbeiten des VKF soll per 1. Januar 2007 eingeführt werden

Am 21. September 2006 hat der Vorstand des VKF (Verband Kantonaler Feuerversicherer) den neuen Richttarif für Kaminfegerarbeiten genehmigt. VKF und Preisüberwachung empfehlen demnach die Einführung des neuen Tarifs per 1. Januar 2007. Der Richttarif findet ebenfalls die Unterstützung des Schweizerischen Kaminfegermeister-Verbands SKMV. Der Tarif wird in einer Mehrheit der Kantone angewandt, in welchen die Kaminfegerarbeiten noch nicht liberalisiert wurden. Der neue Tarif ist das Resultat langwieriger Verhandlungen mit dem SKMV. Obwohl der Tarif deutlich tiefer ausfällt als in der dem Preisüberwacher ursprünglich unterbreiteten Version, können die Tarife in einzelnen Kantonen zusammen mit der aufgelaufenen Teuerung bis zu zehn Prozent ansteigen.

[Agnes Meyer Frund]

Le nouveau tarif indicatif de l'AEAI pour les travaux de ramonage entrera en vigueur le premier janvier 2007

Le 21 septembre 2006, la direction de l'AEAI (Association des établissements cantonaux d'assurance incendie) a approuvé le nouveau tarif indicatif pour les travaux de ramonage. L'AEAI et la Surveillance des prix recommandent l'introduction du nouveau tarif au premier janvier 2007. Ce tarif a également le soutien de l'Association suisse des maîtres ramoneurs ASMR. Il sera utilisé dans la majorité des cantons dans lesquels les travaux de ramonage ne sont pas encore libéralisés. Le nouveau tarif est le résultat de longues négociations entre l'ASMR et la Surveillance des prix. Même si le tarif est nettement plus bas que celui initialement soumis au Surveillant des prix, il est possible qu'avec le renchérissement cumulé, les tarifs de certains cantons augmentent jusqu'à dix pourcent.

[Agnes Meyer Frund]



Prix de l'électricité en suisse romande

En automne 2003 la Surveillance des prix a ouvert un site Internet permettant de comparer les prix de vente finaux facturés par les différentes entreprises électriques de Suisse à 14 catégories de clients standardisées (<http://strompreise.preisueberwacher.ch/web/f/>). Début 2004, sur la base de cette comparaison, la Surveillance des prix a ressorti 80 entreprises dont les prix étaient nettement supérieurs à la moyenne suisse pour plusieurs catégories de clients. Ces entreprises ont été contactées par écrit et priées de s'expliquer sur les raisons de ces prix élevés. Une fois les corrections et actualisations de tarifs effectuées, la Surveillance des prix a constaté que la majorité des entreprises aux prix les plus élevés se situaient dans la région de distribution de EOS. Elle a donc décidé de concentrer ses efforts sur cette problématique, ce d'autant plus qu'avec l'arrivée à échéance de la partie correspondante du plan de restructuration d'EOS les actionnaires preneurs de EOS n'avaient plus à s'acquitter des contributions spéciales liées à la restructuration financière de cette entreprise et qu'ils bénéficiaient ainsi d'une baisse du prix d'approvisionnement. La Surveillance des prix s'est donc engagée pour que ces diminutions de coûts soient répercutées jusqu'aux consommateurs finaux. Ainsi, les Services industriels de Genève (SIG) ont abaissé leurs prix au premier octobre 2004 (une nouvelle baisse est entrée en vigueur en juillet 2006), les Services industriels de Lausanne (SIL) ont diminué leurs tarifs au premier janvier 2005, la Romande Energie (RE) au premier avril 2005 et au premier janvier 2006. A l'occasion de la fusion avec les Entreprises électriques fribourgeoises (EEF) a permis à Energie Neuchâteloise SA (ENSA) d'abaisser ses tarifs au premier janvier 2006.

Dans un deuxième temps, la Surveillance des prix s'est adressée aux revendeurs des actionnaires preneurs pour analyser dans quelle mesure les baisses de prix des fournisseurs avaient été répercutées sur les clients. L'analyse a montré que certains revendeurs de la RE, regroupés dans Enerdis, avaient répercuté sur leurs clients la baisse des prix d'approvisionnement sans en avoir toujours informé la Surveillance des prix. Les autres l'ont fait après une demande explicite de la Surveillance des prix. Suite à l'intervention de la Surveillance des prix, les revendeurs d'ENSA (communes de la riviéra neuchâteloise, Services industriels de Neuchâtel et Services industriels des montagnes neuchâtelaises) ont également fait profiter leurs clients des baisses de leur prix d'achat.

Suite à ces baisses de prix, les prix du courant en Suisse romande se sont rapprochés de la moyenne suisse.

[Véronique Pannatier]



3. VERANSTALTUNGEN/HINWEISE

Neuer Geschäftsführer und Stellvertreter des Preisüberwachers

Bundesrätin Doris Leuthard hat den 35-jährigen Ökonomen Beat Niederhauser zum neuen Geschäftsführer und Stellvertreter des Preisüberwachers ernannt. Er tritt seine Stelle am 1. Januar 2007 an.

Beat Niederhauser schloss sein Studium der Volkswirtschaft 1997 an der Universität Bern mit dem Lizentiat ab. Nach dem Studium arbeitete er im Bankwesen. Von 1999 bis 2004 wirkte er bereits als wissenschaftlicher Mitarbeiter bei der Preisüberwachung. Danach wechselte er wieder in die Privatwirtschaft: Seit 2004 ist er Finanz- und Personaldirektor der Maschinenbaufirma Société Industrielle de la Doux SID SA in St-Sulpice.

Beat Niederhauser übernimmt die Nachfolge von Rafael Corazza, der vom Bundesrat auf 1. Oktober 2006 zum Direktor des Sekretariats der Wettbewerbskommission ernannt worden ist.

Nouveau chef de bureau et suppléant du Surveillant des prix

La Conseillère fédérale Doris Leuthard a nommé M. Beat Niederhauser, économiste de 35 ans, nouveau chef de bureau et suppléant du Surveillant des prix. Il entrera en fonction le 1^{er} janvier 2007.

M. Niederhauser a obtenu une licence en économie en 1997 à l'Université de Berne. Après ses études, il a travaillé dans le secteur bancaire. Il a déjà eu l'occasion de travailler pour la Surveillance des prix en tant que collaborateur scientifique de 1999 à 2004. Il est ensuite retourné à l'économie privée : depuis 2004, il est directeur du personnel et des finances de la société de construction de machines Société industrielle de la Doux SID SA à St-Sulpice.

M. Beat Niederhauser succède à M. Rafael Corazza, qui a été nommé par le Conseil fédéral au poste de directeur du Secrétariat de la Commission de la concurrence, avec entrée en fonction le 1^{er} octobre 2006.

20-Jahre PüG: Rückblick auf die Jubiläumsveranstaltung vom 15.9.06

Die Veranstaltung zum 20-jährigen Jubiläum der heutigen Preisüberwachung vom 15 September 2006 wurde von über 100 Personen aus Politik, Verwaltung und Wirtschaft besucht und stiess auch bei den Medien auf ein grosses Echo. Die Dokumentation zum 20-jährigen Jubiläum kann unter <http://www.preisueberwacher.admin.ch/aktuell> abgerufen werden.

20 ans de LSPR: retour en arrière sur la manifestation pour le jubilé du 15.9.06

Plus de 100 personnes venant de la politique, de l'administration et de l'économie se sont rendues à la manifestation du 15 septembre 2006 pour fêter les 20 ans de l'actuelle Surveillance des prix. Le jubilé a également eu un grand retentissement dans les médias. La documentation concernant le jubilé des 20 ans peut être retrouvée sur le site <http://www.preisueberwacher.admin.ch/aktuell>.



Für zusätzliche Auskünfte zum Newsletter können Sie sich an den Informationsbeauftragten der Preisüberwachung, Rudolf Lanz, Tel. 031 322 21 05 bzw. rudolf.lanz@pue.admin.ch wenden.
Pour des renseignements complémentaires vous pouvez vous adresser à Marcel Chavaillaz, Tél. 031 322 21 04 resp. marcel.chavaillaz@pue.admin.ch.